



53 impasse Louis Daguerre  
16000 ANGOULEME  
05 45 61 62 63

46 Bd du Dr Duroselle  
16000 ANGOULEME

**Afin de favoriser l'installation des jeunes agriculteurs et de les accompagner dans le développement de leur activité professionnelle, Service de Remplacement Charente s'engage, pour chaque jeune installé adhérent à Service de Remplacement Charente, à :**

- Lui faire bénéficier d'un rendez-vous chez lui, avec une personne de Service de Remplacement Charente, la première année d'installation ;
- Lui faire bénéficier, après qu'il ait utilisé Service de Remplacement Charente pour 4 jours de remplacement, de la 5<sup>ème</sup> journée de remplacement gratuite (jour ouvrable), chaque année, pendant les 5 années qui suivent son installation (de date à date).

**Service de Remplacement s'engage également à :**

- Proposer aux Jeunes Agriculteurs de Charente de désigner 2 de leurs représentants pour siéger au sein du Conseil d'administration de Service de Remplacement Charente conformément à l'article 16 de ses statuts ; au minimum un représentant des Jeunes Agriculteurs devra devenir membre du Bureau de la structure (article 16 des statuts) ;
- Répondre aux besoins de remplacement des élus de Jeunes Agriculteurs de Charente.

**Les Jeunes Agriculteurs de Charente s'engagent à** organiser, une fois par an, une rencontre entre les administrateurs de Service de Remplacement Charente et les Jeunes Agriculteurs au cours d'un Conseil d'administration ou d'une Assemblée Générale statutaire.

***Convention de partenariat mise à jour en 2012.***